

Ecole maternelle Guy Gérard – travaux divers : approbation des projets, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le rapporteur,

☛ donne connaissance des projets de travaux divers à l'école maternelle Guy Gérard.

Les travaux consistent à :

- changer des menuiseries dans le bureau de la directrice et de la cafétéria pour une somme estimée à 1 000,00 € TTC,
- rénover les sanitaires des élèves de moyenne section pour une somme estimée à 28 000,00 € TTC,
- aménager le local attenant à la classe 6 pour une somme estimée à 1 500,00 € TTC,
- réfectionner des chéneaux du préau de la cour maternelle pour une somme estimée à 2 800,00 € TTC,
- remplacer la chaudière pour une somme estimée à 3 500,00 € TTC.

☛ informe le conseil municipal qu'une somme de 36 800,00 € TTC, soit 30 769,23 € HT, est inscrite au budget 2011 pour ces opérations ;

☛ informe que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la DETR à hauteur de 25 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la DETR :	7 692,31 € HT
- Part communale :	23 076,92 € HT
Soit :	30 769,23 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de réaliser ces travaux ;

ADOpte :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention, correspondant à 25 % du coût prévisionnel des travaux hors taxes, au titre de la DETR pour les travaux de l'année 2011, soit 7 692,31 € HT ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité